

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la procédure de :

« REVISION GENERALE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS ».

Enquête réalisée du 19 mai au 18 juin 2026



PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES LORS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le soussigné, Jean-Paul NORIE, a été désigné commissaire enquêteur (CE) par décision E26000015/44 de la Première Vice-présidente du Tribunal Administratif de Nantes en date du 30 janvier 2026.

J'ai, à ce titre, établi, conformément à l'arrêté intercommunal n°001A20260305 en date du 9 mars 2026 relatif à la révision générale du SCoT de la COMPA, le présent procès-verbal de synthèse (PVS) des observations recueillies au cours de l'enquête publique.

Table des matières

1 – OBSERVATION LIMINAIRE	3
2 - DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	3
3 - MESURES DE PUBLICITE.....	5
4 - OBSERVATIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR CONCERNANT LE DOSSIER D'ENQUÊTE	5
5 - AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (MRAe).....	5
6 – AUTRES AVIS	5
7 – CONTRIBUTIONS AU PROJET.....	6
7.1 – Bilan des contributions du public	6
7.2 – Contributions des associations et organisations institutionnelles	7
7.3 – La typologie des contributions et questionnements du commissaire enquêteur.....	8

1 – OBSERVATION LIMINAIRE

L'enquête publique a pour objet de recueillir les observations, les remarques, les avis, les propositions du public.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, le commissaire-enquêteur a rencontré le **mardi 23 juin 2026** les représentants du maître d'ouvrage (COMPA) dans leurs locaux au Centre administratif Les Ursulines 44150 Ancenis-Saint-Géréon afin de leur communiquer les observations écrites et orales recueillies et consignées dans un procès-verbal de synthèse, objet du présent document.

Conformément aux dispositions de ces mêmes articles, le maître d'ouvrage a été invité à faire connaître sous 15 jours ses réponses et compléments éventuels, soit au plus tard le **mardi 7 juillet 2026**.

2 - DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée durant 31 jours consécutifs du 19 mai au 18 juin 2026.

Lieux et dates des permanences :

Sites	Lieux de mise à disposition	Permanences de la commission d'enquête
Siège de la COMPA Ancenis-Saint-Géréon	<i>Centre administratif Les Ursulines 44150 Ancenis-Saint-Géréon</i>	<i>Mardi 19/05/2026 de 9h à 12h Jeudi 18/06/2026 de 14h à 16h</i>
Loireauxence Ligné Vallons-de-l'Edre	<i>Hôtel de Ville Hôtel de Ville Hôtel de ville</i>	<i>Vendredi 22/05/2026 de 9h à 12h Mardi 02/06/2026 de 14h à 17h Jeudi 11/06/2026 de 9h à 12h15</i>

Au total, 5 permanences ont été tenues sur le lieu de mise à disposition du public des dossiers d'enquête sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique dédié. Par ailleurs, le public pouvait accéder au dossier dématérialisé via l'adresse internet dédiée à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers ainsi que les registres (papier et dématérialisé) sont restés à la disposition du public durant les heures d'ouverture des mairies (version papier) et 24h/24 et 7j/7 (version dématérialisée).

L'affichage des avis d'enquête a été fait de manière pertinente au siège de la COMPA et sur les panneaux d'affichage des hôtels de ville de toutes les communes de la COMPA. Le maintien des affiches durant le temps de l'enquête a fait l'objet de vérifications régulières par le maître d'ouvrage et le commissaire-enquêteur.

Concernant les modalités de permanences

Ces dernières se sont déroulées dans des lieux de réception adaptés et respectueux des conditions de confidentialité des échanges avec le public.

Il faut souligner par ailleurs la grande qualité de l'accueil, la collaboration efficace et la disponibilité du personnel de l'hôtel de ville de Loireauxence, de Ligné, de Vallons-de-l'Erdre et de la COMPA.

Les responsables de la communauté de communes ont toujours été très disponibles pour répondre, en tant que de besoin, aux questions et aux demandes de précision du commissaire-enquêteur. Ces rencontres ont toujours eu lieu en dehors de la présence du public.

Aucun incident n'est venu troubler la sérénité de ces permanences

Concernant la fréquentation

Il faut noter **une réception physique limitée du public** au cours des cinq permanences (17 personnes) :

- Permanence n°1 : 5 personnes
- Permanence n°2 : 2 personnes
- Permanence n°3 : 2 personnes
- Permanence n°4 : 5 personnes
- Permanence n°5 : 3 personnes

Les registres « *papier* » et dématérialisé ont par ailleurs accueilli **37 contributions**.

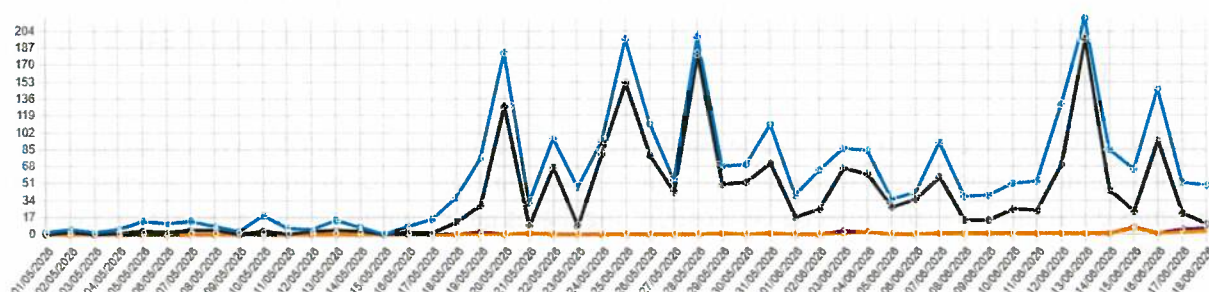
Paradoxalement et dans le même temps, le site internet mis à disposition du public a connu un très large succès eu égard à la nature de l'enquête publique puisqu'il a enregistré **2.873 visites**. A noter que **1.812 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation** et **2.587 documents ont été ainsi téléchargés**.

Concernant les téléchargements

L'examen des documents téléchargés montre une relative dispersion puisque les 5 documents **les plus téléchargés représentent 24% des téléchargements** totaux :

- SCoT Diagnostic	212
- Avis d'enquête publique	139
- SCoT DOO	94
- Arrêté d'Enquête Publique	92
- SCoT bilan de la concertation	90

Le tableau des fréquences journalières de consultations du site montre une succession de pics de visites et de téléchargements tout le long de la procédure d'enquête publique.



Compte tenu de la nature du projet (révision du SCoT du Pays d'Ancenis pour la période 2026/2046), j'estime que la fréquentation physique et la participation contributive citoyenne sont en **relative contradiction** avec le vif intérêt porté au projet que l'on peut mesurer à l'aune des consultations du site électronique et des téléchargements qui ont été constants et relativement conséquents.

3 - MESURES DE PUBLICITE

L'enquête publique a fait l'objet d'insertions dans les quotidiens régionaux « Ouest France » et « L'Echo d'Ancenis » dans les éditions des 30 avril et 21 mai 2026

4 - OBSERVATIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR CONCERNANT LE DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier mis à l'enquête publique par le maître d'ouvrage est très complet au regard de la réglementation en vigueur. Il peut être aisément appréhendé par toute personne intéressée même si son caractère volumineux (1178 pages) peut constituer un frein pour une compréhension globale des enjeux.

5 - AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (MRAe)

L'avis, numéro PDL 011023/A PP, daté du 23 mars 2026 a été reçu, une journée hors délais, au siège de la COMPA. L'ensemble des recommandations formulées par l'autorité environnementale a été néanmoins traité par la COMPA dans son mémoire en réponse.

6 – AUTRES AVIS

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), aux Services de l'Etat et aux communes membres de la COMPA.

Tous les avis sont favorables au projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis :

PPA

EXPRESS	TACITE	AVEC RESERVES	AVEC OBSERVATIONS
9	24	5	6

Communes membres de la COMPA

EXPRESS	TACITE	AVEC RESERVES	AVEC OBSERVATIONS
17	1	2	0

TOTAL

EXPRESS	TACITE	AVEC RESERVES	AVEC OBSERVATIONS
26	25	7	6

Dans son mémoire en réponse aux PPA et Communes membres, la COMPA a purgé l'intégralité des réserves, recommandations, remarques et observations formulées. Elle a également proposé à cette occasion d'enrichir ou compléter le dossier de présentation de la révision du SCoT.



En réponse aux avis de la DDTM 44, CD 44, CA 44 et MRAe au sujet de « la trajectoire de réduction de la consommation foncière », vous faites état d'un besoin foncier global (économique et résidentiel) de 293 hectares pour la période 2026-2046 puis d'une enveloppe globale de 344,5 ha en lien avec les pas de temps dictés par la loi Climat Résilience.

Question du commissaire enquêteur :

Pouvez-vous apporter des éclaircissements sur cette différence et l'articulation entre les trajectoires de réduction de la consommation foncière issues de la révision du SCoT du Pays d'Ancenis et de la Loi Climat et Résilience ?

Réponse de la COMPA

7 – CONTRIBUTIONS AU PROJET

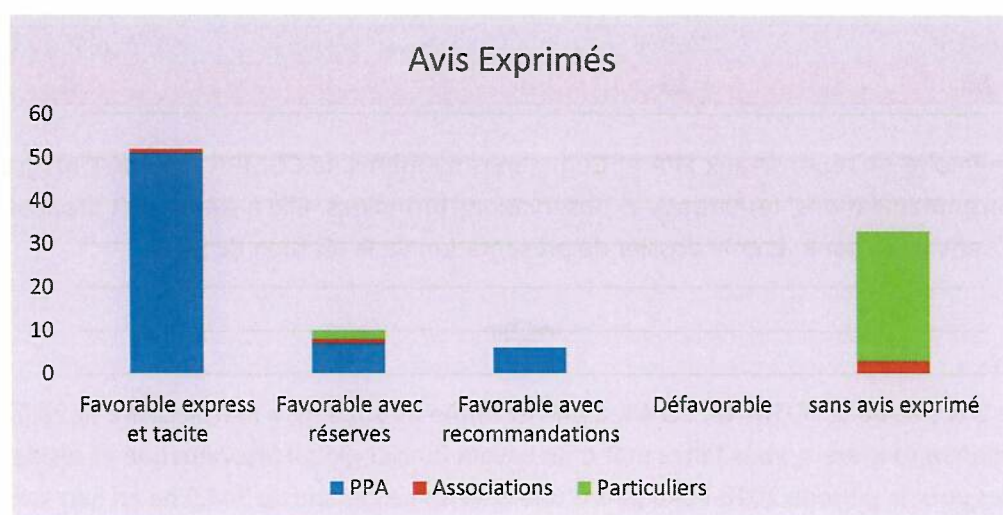
7.1 – Bilan des contributions du public

Le terme « *Contribution* » est utilisé ici pour analyser les interventions du public (manuscrites ou électroniques). L'ensemble des contributions figure en annexe n°1. Une contribution peut néanmoins contenir plusieurs observations.

C'est ainsi que les **37 contributions** inscrites sur le registre dématérialisé correspondent en fait à **55 observations**.

Mais en premier lieu, il a été examiné **l'acceptabilité globale** du projet avant d'aborder de façon thématique chacune des observations. C'est ainsi que le commissaire a classé les différentes contributions des PPA, associations et institutionnels et du public en cinq grandes catégories :

- Celles qui formulent un avis favorable (express ou tacite) au projet (52),
- Celles qui sont favorables avec réserve(s) (10)
- Celles qui sont favorables avec remarques ou recommandations (6)
- Celles qui sont globalement défavorables (0)
- Celles qui formulent des observations sans émettre d'avis (33).



Sur la base d'un échantillon de 101 formulations d'avis, force est de constater que le projet suscite globalement **100% d'avis « favorable »** (express, tacite, avec réserves ou avec recommandations).

7.2 – Contributions des associations et organisations institutionnelles

M. Olivier THIEVIN, président de l'Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis (**ADIRA**) souhaite que les orientations du SCoT à long terme conservent une capacité de développement ou de relocalisation des logisticiens déjà implantés sur le territoire mais aussi d'accueillir de nouvelles activités du secteur.

L'association **SOVNOTER** (« Sauvez nos terres ») relève une contradiction de fond dans la politique d'aménagement du territoire portées par la COMPA avec l'implantation d'éoliennes dans des secteurs identifiés dans l'état initial de l'environnement comme dégradés sur le plan bocager et diversité. Dans ces conditions, l'association demande que le DOO du SCoT révisé intègre explicitement une disposition excluant toute autorisation de « *repowering* » ou d'extension de parcs éoliens dans les secteurs identifiés comme dégradés.

Le représentant du Centre des Jeunes Dirigeants (**CJD**) salue l'inscription du projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis dans une logique de sobriété foncière. Mais il appelle l'attention sur le secteur de la logistique dont le développement est contraint par le projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis. La position géographique du territoire commande au contraire le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles activités logistiques.

L'Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction (**UNICEM**) qui représente les entreprises de l'industrie de l'extraction minérale estime son rôle primordial en matière de constructions de logements, de locaux économiques et d'infrastructures. Le maillage actuel de ces entreprises permet un approvisionnement court des chantiers (20 km) et leur pérennisation permettra le bon accompagnement de la construction des 7000 logements prévus par le SCoT pour les deux prochaines décades.

L'association Vent Contre Nature Auxence (**VNCA**) décline les effets négatifs des énergies renouvelables (intermittence de la production, coût élevé du réseau de transport d'électricité, effets destructeurs sur la faune et le patrimoine bâti et naturel) et souligne le nombre élevé d'éoliennes au sein du Pays d'Ancenis.

Les observations, remarques et critiques soulevées par les associations sont reprises dans les tableaux ci-après au niveau des différentes thématiques abordées.

7.3 – La typologie des contributions et questionnements du commissaire enquêteur

Le tableau ci-après récapitule les observations du public ventilées par thèmes

Tableau récapitulatif des observations classées par thème			Nombre
01	Avis favorable		3
02	Contribution saisie en doublon d'une contribution initiale		3
03	Question diverse		1
04	Problématique PLU		1
Environnement et territoire			
05	Paysages	16	30
06	Energies renouvelables	6	
07	Carrières	2	
08	Eaux pluviales	2	
09	Ressource en eau	1	
10	Préservation des ressources	1	
11	Déchets	1	
12	Inondations	1	
Economie et production			
13	Offre économique	3	7
14	Développement économique diffus	2	
15	Mobilité	2	
Gestion foncière			
16	Réduction consommation foncière	2	4
17	Structuration du développement résidentiel	2	
Divers			
18	Humain et santé	3	6
19	Procédure de révision	1	
20	Seniors	1	
21	Tourisme	1	
Total des observations			55

Les trois plus grandes thématiques concernent :

- La préservation paysagère du territoire (16 contributions) avec notamment un focus sur le développement des parcs éoliens (11 contributions sur les 16),
- Les énergies renouvelables (6) ;
- L'offre économique au travers de la restriction du projet de révision du SCoT en matière d'entreprises de logistique (3).

PROBLEMATIQUE PAYSAGERE

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°4	Partage avec la COMPA les trois piliers du développement durable (économique, social et écologique) mais estime absente des documents

M. BEAUJARD Joseph Pannecé	présentés l'interaction entre écologie et social qu'il définit comme le « vivable » avec un focus particulier sur le paysage qui doit être le reflet de la nécessaire mesure entre le développement des EnR et la préservation paysagère du territoire.
N°5 M. et Mme BEAUJARD J. Pannecé	La contribution complète et enrichit la contribution n°4. Tout en reconnaissant à la COMPA la volonté de bâtir un territoire fondé sur la trilogie Economique, Social et Ecologique, M. BEAUJARD regrette l'absence totale des termes « vivable », viable » et « équitable » dans le dossier d'enquête. Il estime que la sémantique technocratique évacue l'Humain, ignore les points de friction réels que vivent les administrés sur le terrain et conduit à une injustice spatiale en concentrant dans le quadrant nord du Pays d'Ancenis la quasi-totalité des servitudes énergétiques (éoliennes notamment) au risque de nuire à l'attractivité résidentielle de cette fraction du territoire voire à celle plus globale du Pays d'Ancenis Il conclut en disant que le quadrant Nord ne doit pas devenir la variable d'ajustement énergétique du SCoT source de détérioration paysagère et qu'il est indispensable de réintroduire le mot « humain » dans l'approche développement durable.
N°7 Anonyme	Comment justifier l'absence d'objectif chiffré de rebocagement dans le SCoT pour limiter le risque de ruissellement dans un paysage de bocage très dégradé.
N°10 M. BEAUJARD Joseph	Au vu du constat, documenté dans le dossier de révision du SCoT, d'un bocage très dégradé et du rappel de l'importance des haies en matière de biodiversité, M. BEAUJARD s'étonne que les prescriptions du DOO en matière de restauration paysagère (cf. chapitre 5.3.1 – le bocage) ne comportent aucun objectif ambitieux, chiffré et daté en la matière.
N°11 Mme HANESSE Teillé	Elle estime que les projets d'extension des parcs éoliens et ceux qui pourraient être mise en place sur les secteurs ZaEnR vont à l'encontre de l'intégration paysagère des infrastructures souhaitée dans le cadre de la révision du SCoT.
N°13 Ass.« Sovnoter » Teillé	L'association SOVNOTER relève une contradiction de fond dans la politique d'aménagement du territoire portées par la COMPA avec l'implantation d'éoliennes dans des secteurs identifiés dans l'état initial de l'environnement comme dégradés sur le plan bocager et diversité. Dans ces conditions, l'association demande que le DOO du SCoT révisé intègre explicitement une disposition excluant toute autorisation de « repowering » ou d'extension de parcs éoliens dans les secteurs identifiés comme dégradés.
N°17 Anonyme	Fait part de son ressentiment par rapport à la concentration d'éoliennes dans le secteur Nord d'Ancenis avec les conséquences induites sur la biodiversité, les pollutions visuelle et sensorielle, le risque santé et la dévalorisation des biens immobiliers.
N°20 M. Ramecourt Jean-François	La multiplication des sites d'éoliennes est une catastrophe paysagère.
N°21 Anonyme	S'insurge contre la dégradation visuelle du paysage par les champs d'éoliennes qui dépouillent le Pays d'Ancenis de son âme profonde.

Révision SCoT du Pays d'Ancenis

N°22 M. MARCHAND Olivier Loireauxence	M. MARCHAND estime que le Pays d'Ancenis connaît la plus grave crise paysagère et foncière depuis le remembrement en devenant un champ d'éoliennes majeur du paysage français générateur de graves nuisances au plan local.
N°24 Anonyme	La contribution réclame l'arrêt de l'installation de parcs éoliens dans le quadrant nord de la COMPA qui a donné assez (carte à l'appui).
N°25 Anonyme	La contribution fait un focus sur la multiplication des implantations d'éoliennes qui constitue un réel saccage de l'esthétique paysagère sans aucun intérêt industriel. Elle vise également la prolifération des constructions agricoles sans aucun style ni recherche architecturale qui ruine l'esthétique du bocage.
N°26 Anonyme	La prolifération des éoliennes dans le quadrant Nord de la COMPA dégrade le paysage.
N°29 M. Perrigaud Pascal Vair-sur-Loire	Le quadrant nord du Pays d'Ancenis doit impérativement reconstituer un poumon vert pour le territoire. Pour préserver l'harmonie paysagère, M. Perrigaud suggère de déclasser les haies dans un rayon de 100m autour des corps de ferme pour permettre leur agrandissement de manière regroupée.
N°30 M. Bodet André Loireauxence	Après avoir rappelé les plantations effectuées sur sa parcelle, M. BODET s'interroge sur le fait que le SCoT n'envisage pas de mesure de compensation pour l'artificialisation des sols à venir.
N°34 Mme Marchand Laurence	Soulève le paradoxe entre la volonté affichée du SCoT de la protection des ressources naturelles, de la biodiversité, du patrimoine bâti et des paysages et la destruction durable des campagnes par l'industrialisation des zones à vocation agricole et naturelle.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La problématique paysagère est, à l'évidence, le sujet majeur des préoccupations des citoyens du Pays d'Ancenis (et notamment de ceux du quadrant Nord du territoire).

Question : *Quelles réponses peuvent être apportées aux contributions 4, 5, 7, 10,11, 13, 17, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 29, 30 et 34 sachant qu'une réponse collective peut être apportée aux 11 contributions qui considèrent que la dégradation paysagère trouve sa cause dans la prolifération des éoliennes.*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE ENERGIES RENOUVELABLES

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
---------------------------------	--------------

Révision SCoT du Pays d'Ancenis

N°11 Mme HANESSE Teillé	Le refus par arrêté préfectoral du 21 février 2025 du parc éolien des Bretonnières à Teillé met en lumière le « trop plein d'éoliens » dans le Nord de la COMPA (densité, saturation visuelle, trouble de la commodité du voisinage, impact sur l'avifaune et notamment les chiroptères).
N°13 Ass Sovnoter Teillé	L'association SOVNOTER relève une contradiction de fond dans la politique d'aménagement du territoire portées par la COMPA avec l'implantation d'éoliennes dans des secteurs identifiés dans l'état initial de l'environnement comme dégradés sur le plan bocager et diversité. Dans ces conditions, l'association demande que le DOO du SCoT révisé intègre explicitement une disposition excluant toute autorisation de repowering ou d'extension de parcs éoliens dans les secteurs identifiés comme dégradés.
N°20 M. Ramecourt Jean-François Loireauxence	La multiplication des éoliennes est une catastrophe pour obtenir une énergie aléatoire malgré un investissement considérable en infrastructures qui sont finalement reportés sur les finances des collectivités locales.
N°26 Anonyme	La prolifération des éoliennes dans la zone Nord de la COMPA génère un gain pour les acteurs locaux au détriment de la population riveraine qui souffre des nuisances induites (bruits, effets stroboscopiques et dévaluation de l'immobilier.
N°32 Anonyme	La contribution vise la faible utilité des projets éoliens comparée aux effets très négatifs sur l'environnement et sur la santé des hommes et des animaux
N°35 Asso. Vent Contre Nature Auxence (VCNA)	L'association décline les effets négatifs des énergies renouvelables (intermittence de la production, coût élevé du réseau de transport d'électricité, effets destructeurs sur la faune et le patrimoine bâti et naturel) et souligne le nombre élevé d'éoliennes au sein du Pays d'Ancenis. Dans un contexte prévisible de moindre besoin de production électrique, pourquoi continuer à installer des énergies renouvelables intermittentes en pays d'Ancenis si ce n'est pour des raisons budgétaires ?

Analyse et questionnaire du commissaire-enquêteur :

La problématique des énergies renouvelables et notamment les parcs éoliens constituent un deuxième grand sujet de préoccupation des citoyens. En tout état de cause, il s'agit d'un sujet connexe à celui de la dégradation paysagère évoqué supra.

Question : Quelles réponses peuvent être apportées aux contributions 11, 13, 20, 26, 32 et 35 ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE OFFRE ECONOMIQUE

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
---------------------------------	--------------

Révision SCoT du Pays d'Ancenis

N°8 ADIRA Olivier THIEVIN	M. Olivier THIEVIN, président de l'ADIRA, entend tempérer la prescription du DOO (chapitre 2.3 – Organiser l'offre économique) qui précise que « les ZAE du territoire de la COMPA ne peuvent accueillir des implantations logistiques qui ne seraient pas liées, à titre principal, à la satisfaction des entreprises locales ». Il estime, au contraire, que les orientations du SCoT à long terme doivent conserver une capacité de développement ou de relocalisation des logisticiens déjà implantés sur le territoire mais aussi d'accueillir de nouvelles activités du secteur.
N°12 M GARNIER Nicolas	Propriétaire d'une entreprise de logistique, M. GARNIER souhaite interpellier la COMPA sur les restrictions apportées au développement de ces activités dans le projet de révision du SCoT pour les 20 prochaines années (cf. chap. 2.3 du DOO) au détriment de son entreprise (et du risque potentiel de quitter le Pays d'Ancenis) et de manière plus générale des besoins du territoire dans une perspective de croissance économique.
N°14 M. BRANCHEREAU Sébastien (CJD)	M. BRANCHEREAU appelle l'attention sur le secteur de la logistique dont le développement est contraint par le projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis. La position géographique du territoire commande au contraire le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles activités logistiques.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La prescription du DOO qui restreint l'implantation des entreprises de logistiques au sein des Z.A.E. du territoire interpelle les professionnels du secteur.

Question : Quelles réponses peuvent être apportées aux contributions 8, 12 et 14 ?

Réponse de la COMPA :

OPINIONS FAVORABLES

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°4 M. BEAUJARD Joseph	Estime que projet de SCoT révisé met légitimement en avant deux ambitions essentielles (Un territoire rayonnant et équilibré et un territoire résilient). Par ailleurs, il note que le territoire prend sa part au développement des énergies renouvelables.
N°14 M. Branchereau Sébastien (CJD)	Le représentant du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) salue l'inscription du projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis dans une logique de sobriété foncière.
N°31 Sté LAFARGE	La société LAFARGE est favorable à la rédaction actuelle du projet du SCoT du Pays d'Ancenis qui encourage l'exploitation des carrières existantes sur son territoire et leur développement.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Trois contributions relèvent les aspects positifs du projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis.

Question : *Quels commentaires éventuels souhaitez-vous faire au sujet des contributions 4, 14 et 31 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE HUMAIN ET SANTE

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°9 Anonyme	Estime que les documents présentés manquent d'incarnation et qu'il s'agit d'un « prêt à signer ».
N°16 Anonyme	Evoque la problématique du désert médical et les difficultés au Nord du Pays d'Ancenis de trouver un remplaçant lors de la cessation d'activité de son médecin traitant.
N°27 M. Alexandre Patrick Loireauxence	M. Alexandre appelle l'attention sur les risques, méconnus du grand public, en matière de santé humaine du fait de la trop grande proximité des implantations d'éoliennes par rapport aux habitations riveraines.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La contribution relative au désert médical peut se rattacher au chapitre du DOO 3.6 « intégrer les besoins en équipements et services d'intérêt collectif ».

Question : *Quelles réponses peuvent être apportées par la COMPA aux contributions n°9, 16 et 27 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE CARRIERES

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°28 UNICEM	L'Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) représente les entreprises de l'industrie de l'extraction minérale dont

	le rôle est primordial en matière de constructions de logements, de locaux économiques et d'infrastructures. Leur maillage actuel permet un approvisionnement court des chantiers (20 km) et leur pérennisation permettra le bon accompagnement de la construction des 7000 logements prévus par le SCoT pour les deux prochaines décades.
N°31 Sté Lafarge	La société rappelle que l'industrie extractive constitue une activité de proximité propre à réduire les distances de transports des matériaux et ainsi les émissions de CO2. Elle précise qu'au travers de la réglementation ICPE, la carrière de Vritz constitue un réservoir de biodiversité et d'habitats écologiques. Elle conclut en indiquant que le SCoT intègre l'activité de la carrière comme une opportunité et un levier pour le territoire.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Les représentants de la profession plaident pour la pérennisation des entreprises d'extraction locales dont le rôle est essentiel au développement du territoire et à la préservation de la biodiversité.

Question : *Quels commentaires éventuels peuvent être apportées par la COMPA aux contributions n°28 et 31 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE EAUX PLUVIALES

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°11 Mme HANESSE Teillé	Pour faire face aux difficultés d'approvisionnement en eau potable, Mme HANESSE propose d'aider et d'inciter les propriétaires à installer des récupérateurs d'eaux pluviales à des fins domestiques (sanitaires...)
N°29 M. Perrigaud Pascal Vair-sur-Loire	Dans le cadre d'une nouvelle politique de l'eau, M. Perrigaud préconise un stockage des eaux pluviales dans de futurs et multiples étangs. Cette préconisation serait de nature à apporter une évaporation bénéfique au système climatique, favoriser la faune et la flore, réguler les à-coups de précipitations, constituer des réserves pour l'agriculture (avec une priorité aux exploitations engagées dans les plantations de haies bocagères et qui pratiquent un système d'élevage pâturant) et constituer des réserves pour la lutte contre les incendies.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Les contributions citoyennes proposent des mesures concrètes pour mieux utiliser les eaux pluviales.

Question : Quelles réponses peuvent être apportées par la COMPA aux contributions n°11 et 29 ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE MOBILITE

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°6 Anonyme	Comment mesurer que la politique de mobilité a effectivement réduit la dépendance à la voiture individuelle en l'absence d'objectif chiffré de report modal dans le SCoT ?
N°11 Mme HANESSE Teillé	Pour faciliter les déplacements et limiter l'usage de la voiture individuelle, Mme HANESSE suggère la mise en place d'un système de transport collectif entre les bourgs et les centres économiques et les gares du Pays d'Ancenis.

Analyse et questionnaire du commissaire-enquêteur :

Les contributions citoyennes proposent des mesures pertinentes pour mesurer les effets et limiter l'usage de la voiture individuelle.

Question : Quelles réponses peuvent être apportées par la COMPA aux contributions n°6 et 11 ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIFFUS

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°2 M. SOULÉ Adrien Ancenis	Propriétaire du Château de la Guère et du Domaine des Lys (130ha) à Ancenis. Il a, dans ce cadre, développé des activités liées à l'accueil, à l'évènementiel, au tourisme et aux loisirs. Il souhaite développer de nouvelles activités et agrandir les lieux. S'étonne que les perspectives de développement de l'offre touristique et de loisirs qu'il porte au profit de l'attractivité et du rayonnement du territoire n'aient pas été intégrées au SCoT.

Révision SCoT du Pays d'Ancenis

N°29 M. Perrigaud Pascal Vair-sur-Loire	Au sein du pays d'Ancenis, l'activité économique est forte mais déséquilibrée territorialement. Il conviendrait de mettre en place des réserves foncières à l'est du territoire pour pouvoir accueillir une grande entreprise.
--	--

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Les deux points soulevés par les contributions citoyennes méritent une attention particulière dans le cadre du projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis

Question : Quelles réponses peuvent être apportées par la COMPA aux contributions n°2 et 29 ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE REDUCTION CONSOMMATION FONCIERE

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°20 M. Ramecourt Jean-François	Le projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis ne porte pas suffisamment la nécessaire réduction de la consommation d'espaces naturels.
N°35 Asso. Vent Contre Nature Auxence (VCNA)	Les besoins affichés par la COMPA en matière d'espace naturel d'ici 2031 ressortent à 36ha/an alors que la consommation foncière de la période 2011/2020 est comprise entre 28 et 38ha/an. Comment peut-on parler de dynamique de sobriété ?

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Les besoins de précisions en matière de réduction de la consommation foncière qui est un sujet fort porté par le projet de révision du SCoT 2026/2046 méritent une réponse précise en la matière.

Question : Quelles réponses peuvent être apportées par la COMPA aux contributions n°20 et 35 ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE STRUCTURATION DU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

N° contribution	OBSERVATIONS
-----------------	--------------

Contributeur	
N°15 Anonyme	Evoque les difficultés à acter des changements de destination de bâtiments agricoles pour satisfaire des besoins d'ordre résidentiel ou économique (amélioration du maillage artisanal et commercial du territoire). <i>Question : comment concilier cette remarque avec la prescription 3.1 du DOO visant à proscrire les extensions d'urbanisation en dehors des centres bourgs.</i>
N°19 Anonyme	La contribution s'oppose à la concentration urbaine sur la ville d'Ancenis source d'incivilité, d'insécurité, de dégradation de la qualité de vie au profit des seuls promoteurs et décideurs.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La première remarque peut viser la prescription 3.1 du DOO visant à proscrire les extensions d'urbanisation en dehors des centres bourgs.

Question : *Quelles réponses peuvent être apportées par la COMPA aux contributions n°20 et 35 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE RESSOURCE EN EAU

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°37 M. Debierre H. Ancenis	M. DEBIERRE conteste l'axiome sur lequel se base l'étude environnementale en matière de ressource en eau à savoir que le captage en Loire à Ancenis-Saint-Géréon constitue la principale ressource en eau potable du territoire et que cette ressource est abondante. Selon lui ce postulat est d'ores et déjà contredit par le HMUC Axe Loire (décembre 2025) qui considère comme plausible des diminutions des débits estivaux de 30 à 60% à l'horizon 2050 et par le rapport du GIEC Pays de Loire qui confirme ces données dans son rapport du 15 janvier 2026. M. DEBIERRE estime que le SCoT raisonne dans un cadre de développement relativement stable alors que les hypothèses climatiques nationales correspondent déjà à une transformation profonde des conditions physiques de fonctionnement du territoire. Il conclut en demandant, d'ores et déjà, une révision immédiate et rapide du SCoT pour le mettre en conformité avec l'évolution rapide des enjeux climatiques, hydrologiques et énergétiques.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La ressource en eau constitue un enjeu majeur du projet de SCoT révisé et la remarque citoyenne relative à l'actualisation des données du diagnostic mérite une attention toute particulière.

Question : Quelles réponses peuvent être apportées par la COMPA à la contribution 37 ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE DIVERS

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°36 M. Derouet R. Vallons de l'Erdre	Souhaite ardemment un RDV avec les représentants de la COMPA et de la mairie déléguée de Saint Mars La Jaille pour clarifier les dossiers fonciers et immobiliers de la famille DEROUET.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Question : Quelles suites peuvent être apportées à la demande de M. Derouet ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE PLU

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°1 M. RENAUD Fabrice Ancenis-Saint- Géréon	M. Renaud évoque deux sujets (reprise de son activité actuelle par un éleveur dans le cadre d'un projet agri voltaïque et sort de son terrain proche de l'aérodrome d'Ancenis-Saint-Géréon en cas d'échec de la reprise d'activité) qui relèvent a priori de la problématique PLU hors périmètre du projet de révision du SCoT du Pays d'Ancenis.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La superficie conséquente et la position géographique des terrains méritent une attention particulière.

Question : Quelle réponse peut être apportée à la contribution n°1 ?

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE DECHETS

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°32 Anonyme	Evoque l'inutilité des bacs à ordures rendus de ce fait à la société d'exploitation et la persistance des cotisations effectuées par prélèvement sur la caisse d'assurance retraite.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La situation évoquée semble relever d'un litige d'ordre commercial mais peut se rattacher à la prescription 6.3 du DOO qui vise le respect du Plan Régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PRPGD)

Question : *Quelle réponse peut être apportée à la contribution n°32 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE RISQUE INONDATIONS

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°11 Mme HANESSE Teillé	Un entretien plus régulier des fossés diminuerait le risque inondations.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La remarque de l'intéressée peut s'étudier au travers du prisme de la prescription 5.1.2 du DOO relative aux eaux pluviales.

Question : *Quelle réponse peut être apportée à la contribution n°11 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE PRESERVATION DES RESSOURCES

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°35 Asso. Vent Contre Nature Auxence (VCNA)	L'association soulève le paradoxe entre la volonté affichée de la COMPA de protéger les ressources naturelles, les paysages, la biodiversité et le patrimoine local et l'absence de règles et de moyens associés pour y parvenir (les inventaires sont laissés au bon vouloir des communes, qualité de l'eau).

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

La remarque de l'association pose la question des moyens associés à une finalité affichée dans la feuille de route intercommunale pour les deux décennies à venir.

Question : *Quelle réponse peut être apportée à la contribution n°35 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE PROCEDURE DE REVISION

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°34 Mme Marchand Laurence	S'interroge sur l'intérêt de la révision du SCoT et sur modifications qu'elle génère par rapport à la version en cours.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Le dossier d'enquête explicite les raisons qui ont présidé à la révision du SCoT du Pays d'Ancenis à savoir les évolutions du territoire de la COMPA, le nouveau cadre législatif et réglementaire, l'évolution du SRADDET et la nécessaire réponse à apporter au défi des transitions écologiques et énergétiques.

Question : *Quelle réponse peut être apportée à la contribution n°34 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE SENIORS

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°11 Mme HANESSE Teillé	Forte de son expérience d'aide-soignante à domicile, Mme HANESSE s'interroge sur l'adéquation possible entre le maintien d'une population vieillissante à domicile et la non reconnaissance d'une activité professionnelle de soins à domicile.

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

Le maintien à domicile d'une population vieillissante s'inscrit dans une politique de la ville qui est contrainte de s'adapter aux évolutions sociétales et démographiques.

Question : *Quelle réponse peut être apportée à la contribution n°11 ?*

Réponse de la COMPA :

PROBLEMATIQUE TOURISME

N° contribution Contributeur	OBSERVATIONS
N°18 Anonyme	La contribution fait un focus sur le développement touristique au travers de trois questionnements : - Comment les orientations touristiques du SCoT seront traduites dans le PLU ? - Autorisation de la création de gîtes en zone agricole dans des bâtiments existants. - A quel moment de la procédure sera-t-il possible de vérifier ces points ?

Analyse et questionnement du commissaire-enquêteur :

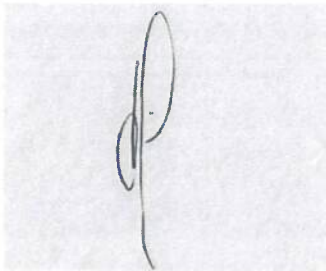
La contribution vise le tourisme comme vecteur d'attractivité du Pays d'Ancenis.

Question : *Quelles réponses peuvent être apportées à la contribution n°18 ?*

Réponse de la COMPA :

Le présent Procès-Verbal de Synthèse (PVS) a été présenté et remis à la COMPA, maître d'ouvrage de la révision du SCoT du Pays d'Ancenis, représentée par Mme Nadia BOURRAUD, Responsable du service Urbanisme prospectif et Habitat à la COMPA et M. Adrien CHAUVÉAU chargé de planification et d'urbanisme à la COMPA.

Fait en deux exemplaires, le 23 juin 2026

Pour la COMPA	Le commissaire-enquêteur
Pour le Président, Et par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services  Eric LHOTELLIER	 Jean-Paul NORIE

Pièces jointes :

- Tableau de dépouillement de l'ensemble des observations, courriels et courriers recueillis en cours d'enquête ;